



Retraite au portugal d'un retraité d'edf, exonération de pension?

Par **DUPONT PIERRE**, le **26/09/2016** à **13:21**

bonjour,je suis retraité de l'edf depuis le 1er juillet 2016,la CNIEG me verse ma pension,est ce que si je pars m'intaller au portugal je peux bénéficiez du statut "RNH" et avoir l'exonération d'impot sur pension pendant dix ans?

Pour infos : edf est"SA" et j'avais le statut de fonctionnaire quand je travaillé...

Les entreprises publiques

Exemples d'entreprises publiques : EDF, GDF, Areva, EADS, La poste, CNP, Air France, SNCF, RATP, Radio France, France télévision, etc.

Leurs agents ne bénéficient pas du statut de fonctionnaire. Les modes de recrutement, les grades et fonctions sont spécifiques à chaque entreprise."

Donc, la pension de retraite peut ouvrir droit au statut RNH, dans la mesure où vous n'êtes pas "fonctionnaire",voilà j'ai trouvé celàsur le net,est que c'est vrai?

Cordialement Pierre DUPONT

Par **youris**, le **26/09/2016** à **13:38**

Bonjour,

le personnel d'EDF et de GDF n'a jamais eu le statut de fonctionnaires même quand ces entreprises avaient le statut d'EPIC.

salutations

Par **DUPONT PIERRE**, le **26/09/2016** à **14:20**

bonjour,oui c'est vrai ,c'est moi qui est fait une erreur en posant ma question,il faut lire: non fonctionnaire et edf est maintenant "sa",donc régime particulier et non fonction public ou fonctionnaire....Merci

Par **youris**, le **26/09/2016** à **14:29**

le personnel de ces entreprises a toujours le statut de salarié de droit privé comme par

exemple le personnel des CPAM.
d'ailleurs son personnel vote aux élections prud'hommales.

Par **DUPONT PIERRE**, le **26/09/2016** à **14:55**

Merci, donc si j'ai bien compris, je peux bénéficier de la convention signée en France et au Portugal, exonération fiscale sur la pension pendant dix ans, si celle-ci est issue du privé... et non du régime public.